



**Dossier championnat par équipes
Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne**



Ligue de Bretagne de Badminton

CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2011/2012

Mails de contacts :

- Ligue de Bretagne de Badminton : ligue@bretagnebadminton.com
- Commission Régionale Interclubs : interclubs@bretagnebadminton.com

Téléphone de contact : 02 99 26 36 56 / 06 59 71 71 88



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

I. Sommaire

I. Composition des divisions	3
II. Calendriers	4
Calendrier de Régionale 1	5
Calendrier de Régionale 2	5
Calendrier de Régionale 3 Poule 1	6
Calendrier de Régionale 3 Poule 2	6
III. Correspondants	7
Régionale 1	7
Régionale 2	7
Régionale 3 poule 1	8
Régionale 3 poule 2	8
IV. Rôle du Responsable de Journée	9
V. Rôle du Juge Arbitre	9
VI. Rôle de la Commission Régionale Interclubs	10
VII. Règlement	11
Article 1 - Généralités	11
Article 2 - Promotion et Relégation des équipes	11
Article 3 - Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire de double	13
Article 4 - Qualification des joueurs	14
Article 5 - Hiérarchie des joueurs	15
Article 6 - Joueurs qualifiés	15
Article 7 - Montant des droits d'engagement	16
Article 8 - Obligation des équipes	16
Article 9 - Modalités particulières	17
Article 10 - Nombre de matchs par rencontres	17
Article 11 - Déroulement d'une rencontre	18
Article 12 - Juge Arbitre	20
Article 13 - Remplacement d'un joueur	20
Article 14 - Barème des points sur l'ensemble des rencontres	20
Article 15 - Forfait sur un match	21
Article 16 - Tenue vestimentaire des joueurs	22
Article 17 - Barème des points par match	22
Article 18 - Disqualification de joueurs et autres sanctions	22
Article 19 - Communication des résultats	23
Article 20 - Réserves et Réclamations	23
Article 21 - Sanctions et recours	23
Article 22 - Comités Départementaux	24
Article 23 - Inscription pour la saison 2012-2013	24
Article 24 - Adhésion au règlement	24



**Dossier championnat par équipes
Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne**

I. Composition des divisions

Régionale 1	
Brest FLSM 1	FLSM 29
St Jacques 2	SJB 35
REC 1	REC 35
Quévert 1	BCQ 22
Guichen BDC 2	BCGBDC 35
Ploemeur 1	ALP 56
St Malo 1	JASS 35
FIB 1	FIB 35

Régionale 2	
Vannes 1	BCV 56
Lanester 1	FLLBC 56
Brest LMR 2	LMR 29
Quimperlé 2	BCK 29
Pays de Fougères 2	BCPF 35
Bruz 1	ALB BRUZ 35
Quimper 1	UJAPBQ 29
FIB 2	FIB 35

Régionale 3 – Poule 1	
Plérin 1	BP 22
Tréguier 1	ASTB 22
St Briec 2	ALBCB 22
Brest FLSM 2	FLSM 29
Carhaix 1	CCB 29
Plestin 1	PLESTI 22
Rostrenen 2	BCR 22
Le Relecq Kerhuon 1	PLRK 29

Régionale 3 – Poule 2	
Saint Nolff 1	AOBD 56
St Jacques 3	SJB 35
Maure 2	MBC35
Laillé 1	USL 35
Damgan Muzillac 1	BCDM56
Tinténiac 1	USTSD 35
Pays de Fougères 3	BCPF 35
Vannes 2	BCV 56



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

II. Calendriers

1 ^{ère} journée	18 septembre 2011
2 ^{ème} journée	9 octobre 2011
3 ^{ème} journée	13 novembre 2011
4 ^{ème} journée	29 janvier 2012
5 ^{ème} journée	26 février 2012
6 ^{ème} journée	25 mars 2012
6 ^{ème} journée bis	4 décembre 2011
6 ^{ème} journée ter	15 avril 2012



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Calendrier de Régionale 1

J1 : 18/09/11	J2 : 9/10/11	J3 : 13/11/11	J4 : 29/01/12	J5 : 26/02/12	J6 : 25/03/12
à St Malo Quévert St Jacques St Servan FIB Quévert FIB St Servan St Jacques	à St Jacques Brest FLSM St Jacques Ploemeur FIB Brest FLSM FIB Ploemeur St Jacques	à Brest Brest FLSM Quévert Ploemeur St Servan Brest FLSM St Servan Ploemeur Quévert St Servan Brest FLSM Quévert	à St Jacques Quévert FIB St Servan St Jacques Quévert St Jacques St Servan FIB	à Brest Brest FLSM FIB Ploemeur St Jacques Brest FLSM St Jacques Ploemeur FIB	à Guichen St Jacques FIB REC Guichen BDC St Jacques REC FIB Guichen BDC St Jacques Guichen BDC FIB REC
à Guichen Brest FLSM Guichen BDC Ploemeur REC Brest FLSM REC Ploemeur Guichen BDC	à St Malo Quévert Guichen BDC St Servan REC Quévert REC St Servan Guichen BDC	au FIB St Jacques Guichen BDC FIB REC St Jacques REC FIB Guichen BDC St Jacques FIB REC Guichen BDC	à Ploemeur Brest FLSM REC Ploemeur Guichen BDC Brest FLSM Guichen BDC Ploemeur REC	au REC Quévert REC St Servan Guichen BDC Quévert Guichen BDC St Servan REC	à Quévert Ploemeur Brest FLSM St Servan Quévert Brest FLSM St Servan Ploemeur Quévert Brest FLSM Quévert Ploemeur St Servan

Calendrier de Régionale 2

J1 : 18/09/11	J2 : 9/10/11	J3 : 13/11/11	J4 : 29/01/12	J5 : 26/02/12	J6 : 25/03/12
à Quimper Fougères Brest LMR FIB Quimper Fougères Quimper FIB Brest LMR	au FIB Fougères Kemperlé FIB Lanester Fougères Lanester FIB Kemperlé	à Brest Kemperlé Brest LMR Lanester Quimper Kemperlé Quimper Lanester Brest LMR Kemperlé Lanester Quimper Brest LMR	à Vannes Bruz Lanester Vannes Kemperlé Bruz Kemperlé Vannes Lanester	à Quimperlé Fougères Lanester FIB Kemperlé Fougères Kemperlé FIB Lanester	à Lanester Kemperlé Lanester Quimper Brest LMR Kemperlé Quimper Lanester Brest LMR Kemperlé Brest LMR Lanester Quimper
à Quimperlé Bruz Kemperlé Vannes Lanester Bruz Lanester Vannes Kemperlé	à Vannes Bruz Brest LMR Vannes Quimper Bruz Quimper Vannes Brest LMR	à Bruz Fougères Bruz FIB Vannes Fougères Vannes FIB Bruz Fougères FIB Bruz Vannes	à Fougères Fougères Quimper FIB Brest LMR Fougères Brest LMR FIB Quimper	à Brest Bruz Quimper Vannes Brest LMR Bruz Brest LMR Vannes Quimper	à Fougères Fougères FIB Bruz Vannes Fougères Vannes Fougères Bruz FIB Bruz Fougères Bruz FIB Vannes



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Calendrier de Régionale 3 Poule 1

J1 : 18/09/11 à St Brieuc	J2 : 9/10/11 à Brest	J3 : 13/11/11 à Carhaix	J4 : 29/01/12 à Brest	J5 : 26/02/12 à Plérin	J6 : 25/03/12 au Relecq Kerhuon
Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc	Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc	Carhaix Rostrenen Carhaix Rostrenen Rostrenen Brest FLSM	Plestin Tréguier Plestin Tréguier	Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc	Rostrenen Brest FLSM Carhaix Rostrenen Carhaix Rostrenen
à Plestin					
Plestin Tréguier Plestin Tréguier	Carhaix Rostrenen Carhaix Rostrenen	Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc St Brieuc Plestin	Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc	Carhaix Rostrenen Carhaix Rostrenen	St Brieuc Plestin Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc
à Tréguier					
Plestin Tréguier Plestin Tréguier	Carhaix Rostrenen Carhaix Rostrenen	Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc	Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc	Carhaix Rostrenen Carhaix Rostrenen	St Brieuc Plestin Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc
à Rostrenen					
Plestin Tréguier Plestin Tréguier	Carhaix Rostrenen Carhaix Rostrenen	Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc	Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc	Carhaix Rostrenen Carhaix Rostrenen	St Brieuc Plestin Plérin St Brieuc Plérin St Brieuc
à Tréguier					

Calendrier de Régionale 3 Poule 2

J1 : 18/09/11 à Tinténiac	J2 : 9/10/11 à Fougères	J3 : 13/11/11 à St Jacques	J4 : 29/01/12 à Maure	J5 : 26/02/12 à St Jacques	J6 : 25/03/12 à Laillé
Damgan Maure Damgan Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Lailié St Jacques Lailié St Jacques St Jacques Fougères	Damgan Maure Damgan Maure	Damgan Maure Damgan Maure	St Jacques Fougères Lailié St Jacques Lailié St Jacques
à Vannes					
Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Damgan Maure Damgan Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff St Nolff Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	St Nolff Maure Vannes St Nolff Vannes St Nolff
à Maure					
Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Damgan Maure Damgan Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff St Nolff Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	St Nolff Maure Vannes St Nolff Vannes St Nolff
à Laillé					
Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Damgan Maure Damgan Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff St Nolff Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	St Nolff Maure Vannes St Nolff Vannes St Nolff
à St Jacques					
Damgan Maure Damgan Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Lailié St Jacques Lailié St Jacques St Jacques Fougères	Damgan Maure Damgan Maure	Damgan Maure Damgan Maure	St Jacques Fougères Lailié St Jacques Lailié St Jacques
à Damgan					
Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Damgan Maure Damgan Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff St Nolff Maure	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	Vannes St Nolff Vannes St Nolff	St Nolff Maure Vannes St Nolff Vannes St Nolff



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

III. Correspondants

Régionale 1

Club de R1	Correspondant	Téléphone	Mail
Brest FLSM 1	Guillaume DUGOIS	06 63 15 64 94	guillaumedugois@hotmail.fr
St Jacques 2	Noémie BEAUTRAIS	06 17 38 36 75	equipe2@sjb35.com
REC 1	Jean Philippe VEGEE	06 58 91 97 80	jp.vegee@hotmail.fr
Quévert 1	Tanguy LEFAUCONNIER	06 11 90 18 14	t.lefauconnier@voila.fr
Guichen BDC 2	Guillaume ROUZIÈRE	06 64 20 04 44	g.rouz@hotmail.fr
Ploemeur 1	Sarah VIOULES	06 80 44 98 86	svi@mcbride.eu
St Malo 1	Yannick JUSTEL	06 50 23 26 82	yannick.justel@gmail.com
FIB 1	Philippe KERSAUDY	06 84 10 36 43	piksy35@wanadoo.fr

Régionale 2

Club de R2	Correspondant	Portable	Mail
Vannes 1	Charlotte BESSON	06 40 20 73 38	charlotte.besson@neuf.fr
Lanester 1	Yoann LE GOFF	06 62 27 62 48	flbadlan@hotmail.fr
Brest LMR 2	David PRIGENT	06 63 54 57 48	manshow29@yahoo.fr
Quimperlé 2	Jacky HAMONIAUX	06 74 88 10 24	jacky.hamoniaux@gmail.com
Pays de Fougères 2	David ROSZCZYPALA	06 88 04 48 74	icr2@bcpf.fr
Bruz 1	Jean Yves GODET	02 99 64 10 90	djygue@wanadoo.fr
Quimper 1	Jean-Paul THOMAS	06 61 16 78 54	jean-paulthomas64@neuf.fr
FIB 2	Mélanie BELLET	06 88 67 01 96	melanie.bellet@wanadoo.fr



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Régionale 3 poule 1

Club de R3 poule 1	Correspondant	Portable	Mail
Plérin 1	Marion HERVE	06 15 64 10 16	marionh22@hotmail.fr
Tréguier 1	Erwan GUEGUEN	06 38 42 90 18	erwan.wanou@yahoo.fr
St Brieuc 2	Sébastien LE GUILLOUX	06 07 56 67 00	agbadminton@laposte.net
Brest FLSM 2	Philippe KERUEL	06 60 55 25 02	steeltikenburning@yahoo.fr
Carhaix 1	Eric LE PAPE	06 61 35 29 93	lepape.eric@armorique.msa.fr
Plestin 1	Christian GUILLOREL	06 85 81 55 30	christian.guilloreil@orange.fr
Rostrenen 2	Julien ROGUES	06 22 93 51 25	julien_rogues@hotmail.com
Le Relecq Kerhuon 1	Denis CARIOU	06 86 45 27 42	cariou.denis@gmail.com

Régionale 3 poule 2

Club de R3 poule 2	Correspondant	Portable	Mail
Saint Nolff 1	Christine MOUILLARD	06 30 86 98 01	aobd.saintnolff@laposte.net
St Jacques 3	Yann PERZO	06 09 06 39 29	equipe3@sjb35.com
Maure 2	Aurélien LAURENT	06 84 18 28 87	aurelienlaurent35@gmail.com
Laillé 1	Romain PRODHOMME	06 81 71 01 98	duc79@msn.com
Damgan Muzillac 1	Louis LE PINRU	06 83 25 52 83	louis_lepinru@hotmail.fr
Tinténiac 1	Ludovic DANIEL	06 64 82 86 49	ludovic.daniel@yahoo.fr
Pays de Fougères 3	Sylvain CARRE	06 73 34 50 97	icr3@bcpcf.fr
Vannes 2	Mallory SAIL	06 27 59 82 80	sail.mallory@hotmail.fr



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

IV. Rôle du Responsable de Journée

- Contacter par mail les équipes, le JA désigné et la Ligue (interclubs@bretagnebadminton.com) **au moins quinze jours avant la journée** de championnat en fournissant date, heures, plan d'accès, téléphone de la salle,...
- Veiller à l'ouverture de la salle au moins 1h avant l'heure programmée de début de la 1ère rencontre
- Veiller à disposer sur place d'une restauration minimum pour les équipes invitées et les officiels
- S'assurer la disponibilité d'un service de secours d'urgence et prévoir trousse de secours dans la salle
- Avoir lu le règlement du championnat régional par équipes
- L'équipe hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains (2 personnes minimum) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque. Il est conseillé qu'au moins une personne soit titulaire du SOC.
- Disposer de stylos, stabilos, calculatrice, règlement
- Prévoir sonorisation et dispositif d'affichage des scores des rencontres
- Prévoir une copie par équipe de la feuille de déclaration de présence (présente dans ce dossier et envoyé par mail avec le fichier BadNet)
- Remplir et tenir à jour les feuilles de rencontres après visa des déclarations de composition d'équipe par le JA (3 exemplaires : 1 pour la ligue, 1 pour chacun des capitaines d'équipes concernées)
- Veiller à ce qu'il y ait toujours une personne à la table de marque en cas d'indisponibilité du responsable
- Envoyer par mail les résultats des rencontres et le fichier généré par EasyBadNetTeam (fichier .zip) sur les adresses emails interclubs@bretagnebadminton.com à la date de la rencontre avant minuit.
- Envoyer par courrier les résultats à la ligue, au plus tard le mardi suivant la journée de compétition (cachet de la poste faisant foi). Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe, feuilles de déclaration de présence, éventuellement feuille de réserve.
-

V. Rôle du Juge Arbitre

- Prendre connaissance du dossier complet transmis par la ligue une dizaine de jours avant chaque journée, notamment en matière de composition des équipes et régler dès que possible les problèmes rencontrés
- Prendre connaissance du dossier d'accueil de la journée transmis par le responsable du club une quinzaine de jours avant chaque journée et vérifier la compatibilité des horaires en fonction du nombre de rencontres et de terrains et contacter le cas échéant le responsable de journée
- Prendre une connaissance précise du règlement du championnat régional par équipes



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

- Se présenter à la salle au moins 1 heure avant l'heure de début de la première rencontre programmée
- Contrôler tout élément (licence, certificat médical, mutation, reclassement) qui n'aurait pas pu être vérifié à l'avance par le secrétariat de la Ligue et indiquer toute modification sur le rapport de juge-arbitre
- Pointer les joueurs(ses) présent(e)s dans la salle une demi-heure avant la rencontre
- Mentionner sur le rapport de JA les éventuelles anomalies constatées en particulier en cas de retard d'une équipe
- Faire remplir les déclarations de composition d'équipes en précisant aux capitaines le délai octroyé
- Recevoir et viser les déclarations de composition d'équipes en veillant à ce que tous les points de règlements soient appliqués (licences, ordres de valeur, mutés,...)
- Communiquer aux capitaines la composition des équipes adverses et déterminer en consultation avec eux l'ordre des matches
- En cas de désaccord, retenir d'autorité l'ordre le plus rationnel, eu égard aux temps de repos nécessaires et au temps disponible pour la rencontre
- Transmettre le résultat à la table de marque qui assure le secrétariat de la compétition
- Vérifier et viser les feuilles de rencontres complétées par la table de marque
- Exercer les fonctions habituelles de JUGE-ARBITRE dans la salle

VI. Rôle de la Commission Régionale Interclubs

- Transmettre aux clubs hôtes le fichier EasyBadNet de la journée
- Envoyer les dossiers complets aux juge-arbitres désignés par la CRA dix jours avant chaque journée (convocation, planning rencontres, règlement, rapport J.A., feuilles Rbt frais, équipes)
- Transmettre aux clubs et à la presse les classements à l'issue de chaque journée de championnat en début de semaine
- Recevoir les réclamations éventuelles dans les quinze jours suivants chaque journée
- Valider les résultats pour le classement individuel des joueurs



VII. Règlement

Article 1 - Généralités

Le championnat de Bretagne interclubs oppose les équipes de clubs des 4 départements Bretons. Il comporte 3 divisions, la division régionale 1 (R1), la division régionale 2 (R2) et deux poules division régionale 3 (R3 Poule1 et R3 Poule2).

Les R1, R2 et R3 sont composées de 8 équipes par poule. Aucune de ces divisions ne peut comprendre plus d'une équipe du même club. Le championnat se déroule par rencontres aller-retour. Le nombre de journées régulières est de 6, une ou plusieurs journées supplémentaires (J6 bis, J6 ter ...) étant programmée en cas de report d'une journée à l'initiative de la Commission Régionale Interclubs ou en cas d'autre nécessité.

Tout club inscrit dans ce championnat s'engage à licencier à la Fédération Française de Badminton l'intégralité de ses adhérents en application des statuts fédéraux. En cas de non-respect constaté de cet engagement par un club, par quelque moyen que ce soit, les équipes de ce club participant au championnat régional pourront être rétrogradées immédiatement ou en fin de saison sportive dans leur championnat départemental après avis du Comité Directeur de la ligue.

Article 2 - Promotion et Relégation des équipes

Les clubs qualifiés en fonction de leurs résultats de la saison précédente doivent inscrire leurs équipes auprès du secrétariat de la ligue de Bretagne au plus tard le 30 juin précédant chaque début de saison sportive en s'acquittant obligatoirement des frais d'inscription définis chaque année par le Comité Directeur de la ligue et en joignant leurs chèques de caution. Ils pourront être immédiatement rétrogradés en division départementale en cas de non-respect de cet article. En cas de non-réinscription dans les délais, la division dans laquelle ils pourraient être réintégré relève de la seule initiative des Comités Départementaux.

Aucun changement dans la constitution des groupes ne sera accepté après la date limite d'inscription et les équipes défaillantes seront considérées comme forfaits toute la saison avec les conséquences qui en découlent.

A l'issue du championnat, le titre de championne de Régionale 1, de championne de Régionale 2 et des championnes de régionale 3 sera décerné à l'équipe vainqueur à l'issue de la saison. L'équipe championne de régionale 1 pourra participer au championnat de nationale (organisée par la Fédération Française). Les formalités et frais engendrés sont à la charge du club concerné qui devra prendre contact auprès de la commission interclubs de la Fédération.

En cas d'égalité entre 2 équipes, voir **l'article 0**.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Si aucune équipe Bretonne ne descend de Nationale 3 :

- le 1er de R1 monte en N3
- le dernier de R1 descend en R2
- les 2 premiers de R2 montent en R1
- le dernier de R2 descend en R3
- les 1ers de chaque poule R3 montent en R2
- les derniers de chaque poule de R3 descendent en départementale.
- Le moins bon des deux 7^{ème} de R3 descend en départementale ⁽¹⁾.
- les premiers de chacun des départements montent en R3

Si 1 équipe Bretonne descend de Nationale 3 :

- le 1er de R1 monte en N3
- les 2 derniers de R1 descendent en R2
- les 2 premiers de R2 montent en R1
- les 2 derniers de R2 descendent en R3
- les 1ers de chaque poule R3 montent en R2
- les 2 derniers de chaque poule de R3 descendent en départementale.
- les premiers de chaque département montent en R3

Si 2 équipes Bretonnes descendent de Nationale 3 :

- le 1er de R1 monte en N3
- les 3 derniers de R1 descendent en R2
- les 2 premiers de R2 montent en R1
- les 3 derniers de R2 descendent en R3
- les 1ers de chaque poule R3 montent en R2
- les 2 derniers de chaque poule + le moins bon des deux 6^{ème} de R3 descendent en départementale⁽¹⁾.
- les premiers de chaque département montent en R3

⁽¹⁾ : Le classement pour départager les équipes sera fait selon leurs nombres de points puis aux matchs average, sets average et points de jeu average.

La CRI prendra toutes les dispositions nécessaires pour constituer et équilibrer les poules dans tous les autres cas de figure.

En cas de nécessité d'établir une journée de classement pour déterminer certains promus, une des journées supplémentaires sera utilisée de façon prioritaire.

Deux équipes d'un même club sont autorisées à participer au championnat Régional mais pas dans la même division.

Si une équipe de R1 est reléguée en R2 et que ce même club a déjà une équipe en R2, cette dernière, quel que soit son classement, est reléguée en R3.

Si une équipe de R2 est reléguée en R3 et que ce même club a déjà une équipe en R3, cette dernière, quel que soit son classement, est reléguée en championnat départemental.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Si une équipe de R3 est reléguée en championnat départemental et que ce même club dispose d'une équipe susceptible d'être promue, cette dernière ne peut accéder au championnat régional la même année. Elle est remplacée uniquement par l'équipe classée au rang suivant de la même division du championnat départemental.

Une division incomplète peut être complétée, par ordre de priorité :

- par repêchage d'une équipe reléguée ou rétrogradée dans la division inférieure,
- par promotion d'une équipe non promue.

La division inférieure est complétée, le cas échéant, selon le même principe. Si nécessaire, une ou plusieurs équipes supplémentaires seront qualifiées pour compléter les divisions.

Afin de départager les meilleurs seconds de division départemental, l'ordre est réalisé sur la base du meilleur classement des 3 meilleurs joueurs et joueuses ayant participé au championnat avec l'équipe et toujours autorisés à participer au championnat selon nos critères à l'issue de la dernière journée du championnat.

Une équipe qui déclare forfait pour une journée de championnat devra s'acquitter d'une amende de 150 euros.

Article 3 - Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire de double

3.1) Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double.

Top 5	21 points
Top 10	20 points
Top 20	19 points
Top 50	18 points
A1	17 points
A2	16 points
A3	15 points
A4	14 points
B1	13 points
B2	12 points

B3	11 points
B4	10 points
C1	9 points
C2	8 points
C3	7 points
C4	6 points
D1	5 points
D2	4 points
D3	3 points
D4	2 points
NC	1 point

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

3.2) La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le barème en tenant compte des trois joueurs les mieux classés et des trois joueuses les mieux classées. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

3.3) Au cours d'une même semaine définie du lundi précédant une journée (ou une rencontre) au dimanche, une équipe d'un club évoluant dans une division régionale inférieure ne peut en aucun cas avoir une valeur globale (article 0) supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division régionale ou nationale supérieure. En cas d'infraction à cette règle, l'équipe régionale de niveau inférieure perdrait sa rencontre et serait sanctionnée d'un point de pénalité.

3.4) Le reclassement de février doit être pris en compte pour les journées se déroulant après le reclassement.

Article 4 - Qualification des joueurs

4.1) Les équipes doivent être composées de joueurs Cadets, juniors, seniors ou vétérans. Les minimes ne sont pas autorisés à jouer en interclubs régional.

4.2) Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle avant la dite journée, à savoir :

- être autorisé à jouer en compétition ;
- être licencié dans le club engagé et avoir sa licence validée ;
- être inscrit sur BadNet par le capitaine au plus tard le mercredi minuit avant la journée ; Une dérogation permettant d'ajouter un joueur licencié dans BadNet entre le mercredi minuit et le vendredi minuit qui précède une journée d'interclubs pourra être transmise à la CRI (interclubs@bretagnebadminton.com). Elle sera facturée 10 euros par joueur, et sera à régler à la Ligue de Bretagne dans les 15 jours suivant la journée d'interclubs. En cas de non-paiement, l'équipe verra l'ensemble des matchs joués par ce joueur comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 21-0. Défaite 21-0 21-0 si le match a été perdu par le joueur en infraction et défaite par WO si le match a été gagné par le joueur en infraction. En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité.
- être surclassé en "senior" en ce qui concerne les joueurs cadets, juniors. La demande de surclassement devra être formulée au plus tard une semaine avant la date de la dite journée (cachet de la poste faisant foi). La date prise en compte sera alors celle de l'examen après validation du médecin Ligue ;
- avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale classement.
- avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours ;
- avoir obtenu, le cas échéant, le statut de joueur étranger assimilé pour la saison en cours ;
- être en conformité avec le règlement en vigueur en ce qui concerne les joueurs étrangers non assimilés.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

pour la saison en cours,

- Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s'ils ne sont pas sous le coup d'une carence fédérale (cf Règlement National des Mutations) et devront être licenciés avant la 4^{ème} journée de la saison en cours dans le club engagé;
- l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de deux mutés ni plus d'un joueur étranger non-assimilé.

•

Article 5 - Hiérarchie des joueurs

5.1) La hiérarchie des joueurs en simple ainsi que de toutes les paires de double alignées est établie par ordre de priorité selon :

5.1.1 - Le classement fédéral au 1er septembre (selon l'**article 3** pour les paires de double) pour les journées avant le 1er février.

5.1.2 - Le reclassement fédéral au 1er février (selon l'**article 3** pour les paires de double) pour les journées après le 1er février.

5.2) Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site internet de la fédération.

Rq : Il n'est plus fait référence au CPPP. A classement égal, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs.

Article 6 - Joueurs qualifiés

6.1) Un(e) joueur(se) ne pourra en aucun cas jouer le même "week-end" en ICN ou ICR pour le compte de 2 équipes de son club (même si le numéro de journée ne correspond pas). S'il est sur la feuille de présence le samedi en ICN mais ne participe pas à la rencontre, il pourra néanmoins jouer en ICR le dimanche.

Cas particulier de la J1 pour la saison 2011/2012 :

Un(e) joueur(se) ne pourra en aucun cas jouer la J1 en ICN puis la J1 en ICR pour le compte de 2 équipes de son club. S'il est sur la feuille de présence de la J1 en ICN mais ne participe pas à la rencontre, il pourra néanmoins jouer sur la J1 en ICR.

6.2) Un joueur ayant disputé au total trois rencontres ou plus de la saison régulière en championnat de France (Élite ou National) ne peut plus être aligné dans une équipe du championnat régional.

6.3) Un joueur ayant disputé au total quatre rencontres ou plus de la saison régulière en championnat de France (Elite ou National) et en Régional 1 ne peut plus être aligné dans une équipe de championnat Régional 2 ou en dessous (*ex. une rencontre en nationale x et trois en régionale 1*).

6.4) Un joueur ayant disputé au total quatre rencontres ou plus de la saison régulière en championnat de France (Élite ou National) et en Régional 1 et en Régional 2 ne peut plus



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

être aligné dans une équipe de championnat régional 3 ou en dessous (*ex. une rencontre en nationale x, une rencontre en régionale 1 et deux rencontres en régionale 2*).

6.5) Ces clauses ne s'appliquent qu'aux championnats interclubs seniors.

Article 7 - Montant des droits d'engagement

Les frais d'inscription sont de 100 € par équipe et la caution de 150 € par journée de championnat (1 chèque de 900 € par équipe pour la saison 2011/2012). La caution pourra être retirée en cas de non-respect des **articles 2, 11 et 24** du présent règlement.

Article 8 - Obligation des équipes

Chaque club inscrivant au moins une équipe dans ce championnat devra communiquer au moment de l'inscription de celle-ci les coordonnées d'un Juge-Arbitre ET d'un Arbitre en activité. Ce licencié ne pourra être la même personne qu'en cas d'activité constatée dans les deux disciplines.

Le Juge-Arbitre proposé s'engage par écrit lors de l'inscription du club à officier au minimum sur 1 journée régulière d'interclubs régionaux en Bretagne au cours de la saison. Il devra également indiquer, avant la première journée d'ICR, dans sa fiche de vœux adressée à la Commission Régionale d'Arbitrage une date de secours au minimum au cas où elle ne pourrait pas le désigner pour la date choisie en priorité. L'arbitre proposé s'engage par écrit à officier au minimum sur 1 compétition régionale ou nationale en Bretagne au cours de la saison (arbitrage en tenue et mention obligatoire sur le rapport de JA).

Ces activités devront être effectuées avant la date de la dernière journée régulière du championnat interclubs régional. En cas d'indisponibilité du JA et/ou de l'arbitre, l'activité doit être effectuée par un autre officiel licencié au club. A défaut, les équipes concernées seront rétrogradées en division départementale. La division dans laquelle elles pourraient être réintégrées relève de la seule initiative des Comités Départementaux.

Une dérogation provisoire pourra être accordée aux seuls clubs accédant au championnat régional ou ayant perdu leurs officiels actifs à l'inter-saison. Ces clubs devront néanmoins s'engager à l'inscription de leur équipe à inscrire au moins un de leurs licenciés à un stage d'Arbitre, un stage SOC et un stage de JA au cours de la saison en s'acquittant avant la date d'inscription au championnat (30 juin) des frais de stages. Ces frais ne seront pas remboursés et l'équipe sera rétrogradée en division départementale en cas de désistement aux stages.

En cas de défection d'un officiel pendant la saison, le club doit obligatoirement prévenir, par courrier officiel, la Ligue, la Commission Régionale Interclubs et la Commission Régionale Arbitrage avant la date de la journée suivante. Chaque cas sera étudié par la CRI.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Article 9 - Modalités particulières

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division en match aller/retour sur 6 journées de championnat en harmonie avec les dates de championnat de France Interclubs communiquées chaque saison par la Fédération. Les dates communiquées en début de saison par la Commission Régionale Interclubs sont en principe définitives sauf évolution du calendrier du championnat interclubs national. Aucune date ne pourra donc être modifiée par la suite sans l'accord de la C.R.I.

Une ou deux journées appelées J6 bis, J6 Ter sont prévues en cas de report d'une ou plusieurs journées d'interclubs (pour intempérie ou tout autre évènement exceptionnel). Ce report interviendra sur la totalité des rencontres de la journée de Régionale 1, de Régionale 2 et de Régionale 3. Le club qui devait recevoir sera chargé en priorité de l'accueil de cette journée de remplacement, sauf s'il ne dispose pas de salle à cette date. Dans ce cas le club le plus proche du lieu de rencontre sera sollicité. L'organisation de cette journée restant bien sûr à la charge du club qui devait recevoir.

Les lieux de rencontres seront déterminés par la Commission Régionale Interclubs et communiqués aux clubs au plus tard le 1^{er} septembre pour réservation des salles auprès des municipalités.

La même règle sera appliquée pour toute autre journée supplémentaire (J6 ter, etc ...).

Article 10 - Nombre de matchs par rencontres

Chaque rencontre consiste en 8 matchs.

2 simples hommes
2 simples dames
1 double hommes
1 double dames
2 doubles mixtes

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline. L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en mixte doit respecter la hiérarchie établie (**article 5**).



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Article 11 - Déroulement d'une rencontre

Les horaires des rencontres :

Dimanche 10h00-16h00 (2 rencontres/équipe) ou 10h00-19h00 (3 rencontres/équipe).

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise en rapport avec le juge-arbitre désigné par la CRA, et indiqué dans le fichier d'activité des officiels disponible sur le site de la Ligue, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais.

11.1) Convocations

Elle informe les équipes par courrier ou email, au moins 14 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessous. Mettre en copie du mail le secrétariat de la ligue (ligue@bretagnebadminton.com), ainsi que la Commission Régionale Interclubs (interclubs@bretagnebadminton.com), et le juge arbitre de la journée (coordonnées disponibles sur le site de la Commission Arbitrage <http://cra.bretagnebadminton.com>).

11.2) Accueil des équipes et des juges-arbitres

Elle se tient à la disposition des équipes et du (des) juge-arbitre(s) qu'elle reçoit et assure une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

11.3) Volants

Les rencontres se jouent obligatoirement en volants plumes homologués Standard ou Elite fournis par partage entre les équipes.

La liste des volants est consultable sur le site fédéral

L'utilisation de volants non-agrésés est passible d'une amende de 30 euros par rencontre.

11.4) Salle

La salle doit être apte à accueillir une compétition de niveau Régional (quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public).

Le nombre minimum de terrains requis est de 4.

11.5) Table de marque

L'équipe hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains (une personne minimum qui ne pourra en aucun cas être un joueur participant à la rencontre) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque. Une personne sachant utiliser le logiciel EasyBadNetTeam (le fichier est envoyé par la CRI). Il est conseillé que cette personne soit titulaire du Stage Organisation de Compétition 'SOC'.

L'équipe hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours complète afin de pouvoir intervenir en premiers soins. La trousse devra contenir au minimum une bombe de froid ou à défaut disposer de poches de glace réfrigérées.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

11.6) Déclaration de présence et composition d'équipe

Faire une feuille de présence des joueurs (Nom, Prénom, N° licence, classement, signature) et mettre sur cette feuille l'heure d'arrivée de l'équipe.

La salle est ouverte au moins 1h15 avant le début des rencontres (soit 8h45).

9h00 : Les capitaines remettent leur déclaration de présence au juge-arbitre.

9h10 : Briefing du juge-arbitre avec les capitaines et distribution des listes de présence de chaque équipe ainsi que des feuilles de composition vierges. Les capitaines ont un délai de 15 minutes maximum pour remettre leur composition.

Avant 9h30 : Les joueurs doivent avoir signé la déclaration de présence à la table de marque.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence, pointés dans le gymnase 30 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer (à constater par le juge-arbitre). Quelle qu'en soit la cause, un joueur n'ayant pas signé la feuille de présence à 09h30 ne pourra donc pas participer à la première rencontre.

A la fin de leur première rencontre, les capitaines peuvent effectuer une nouvelle déclaration de présence auprès du Juge-Arbitre.

L'ordre des matches est déterminé par le Juge Arbitre afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matches, ...). Si les 2 capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au Juge Arbitre.

Pour la deuxième, et éventuelle troisième, série de rencontres de la journée, l'horaire des premiers matchs est fixé à 30 minutes après la fin (dernier échange du dernier match) des deux rencontres précédentes.

11.7) Modifications horaires ou de lieu

Toute demande de modification du jour ou de l'horaire des rencontres devra faire l'objet d'une demande écrite qui devra parvenir au secrétariat de la ligue au plus tard 15 jours avant la date prévue de la journée concernée. La décision de la CRI sera communiquée par écrit ou par mail à toutes les équipes concernées et au juge arbitre de la journée.

11.8) Retard d'une équipe, sauf cas de force majeure météorologique

En cas de retard d'une équipe de moins de 30 minutes par rapport à l'heure prévue de convocation (9h00). Le JA consignera dans son rapport les faits et l'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la CRI une lettre explicative. La CRI décidera en fonction des explications de la sanction éventuelle de un point de pénalité.

En cas de retard de plus d'une demi-heure un point de pénalité au classement général sera appliqué. La rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. Le JA consignera dans



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

son rapport les faits et l'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la CRI une lettre explicative.

En cas de retard de plus d'une heure par rapport à l'heure de convocation (9h00), la rencontre est perdue par forfait. En cas de retard répété d'une équipe, la CRI décidera de l'éventuelle sanction.

Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète.

La CRI se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation météorologique exceptionnelle.

Article 12 - Juge Arbitre

Le juge-arbitre est désigné par la CRA. Les indemnités et, le cas échéant, les frais de déplacement sont à la charge de la CRA. Ses repas sont à la charge de l'organisation.

Article 13 - Remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le Juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément aux **Articles 4, 5 et 00**, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter les **Articles 5 et 6**. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du Juge-Arbitre.

Article 14 - Barème des points sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant:

Victoire	+ 3 Points
Nul	+ 2 Points
Défaite	+ 1 Point
Forfait	0 Point

14.1) Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

14.2) S'il y a égalité entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

14.3) Si l'égalité persiste entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

14.4) Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Exemple : deux équipes

Equipe A : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 68, matches contre 20, différence +48

Equipe B : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 67, matches contre 21, différence +46

L'équipe A est donc déclarée première.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Exemple : Plus de deux équipes

Equipe A : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 68, matches contre 20, différence +48

Equipe B : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 67, matches contre 21, différence +46

Equipe C : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 66, matches contre 22, différence +44

Equipe D : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 64, matches contre 24, différence +40

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe B est classée seconde.

Article 15 -Forfait sur un match

15.1) En cas de forfaits de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fera sur le 2ème simple).

Sont considérés comme perdus par forfait :

- Un match non joué;
- Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard des **articles 4, 6 et 00**;
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par ce joueur (SH1 et 2);
- Un match indûment décalé suite à une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

15.2) Un forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 21-0. Défaite 21-0 21-0 si le match a été perdu par le joueur en infraction et défaite par WO si le match a été gagné par le joueur en infraction.

15.3) Pour les cas de dépassement de quota (plus de 1 étranger aligné, plus de 2 mutés alignés), on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueurs à avoir joué dans la rencontre concernée.

15.4) Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.

15.5) En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité :

- pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) ;
- pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- pour chaque erreur de hiérarchie.

Ce point sera retiré au score sur l'ensemble des rencontres comme défini à l'**article 0** : l'équipe fautive ne marquera donc que 2 points pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite.

A partir de deux points de pénalité lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

15.6) Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Article 16 - Tenue vestimentaire des joueurs

16.1) Lors de chacune des rencontres du Championnat, le nom ou le sigle du club ou le nom de la ville devra apparaître sur tous les maillots des joueurs (dans le dos) ; ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur (ou) du club.

16.2) Une dimension de 6 à 10 cm de hauteur est impérative pour faciliter la lecture à distance. Si les noms des joueurs sont précisés, ils devront respecter strictement la réglementation en vigueur.

16.3) Pour une rencontre, tous les joueurs d'une équipe devront porter des maillots identiques. En cas de modèles de tenues légèrement différentes entre hommes et femmes, l'avis de la CRI peut être demandé.

16.4) Dans le cas où un joueur ne se conforme pas aux dispositions des articles 0, 0 et 0, le JA consignera les faits dans son rapport, et l'équipe se verra infliger une amende de 10 € par défaut constaté par rencontre.

Pour la saison 2011-2012, sur demande et photographies des maillots, une dérogation concernant la taille des lettres sur les maillots pourra être donnée aux clubs qui ne sont pas en règle pour cette prochaine saison par la CRI.

Cette dérogation ne sera valable qu'une saison et la demande devra parvenir à la ligue avant le 31 août 2011.

Article 17 - Barème des points par match

Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe.

Match gagné	+ 1 Point
Match perdu	0 Point
Match forfait	0 Point

Tous les matchs doivent être joués.

Article 18 - Disqualification de joueurs et autres sanctions

18.1) Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour les rencontres suivantes (de la même journée) sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la CRI. Il devra de plus faire parvenir à la CRI par lettre recommandée dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification (cachet de la poste faisant foi) un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.

18.2) Le Juge-arbitre pourra dans son rapport demander à la CRI de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs (par forfait ou non) dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

En cas de disqualification totale. Tous les résultats depuis le début de saison seront considérés comme nuls afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres. Elle sera classée dernière de son championnat.

Article 19 - Communication des résultats

L'organisateur des rencontres a la charge :

19.1) D'envoyer par mail les résultats des rencontres et le fichier généré par EasyBadNetTeam (fichier .zip) sur les adresses emails interclubs@bretagnebadminton.com à la date de la rencontre avant minuit.

19.2) D'envoyer par courrier les résultats à la ligue, au plus tard le mardi suivant la journée de compétition (cachet de la poste faisant foi). Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe, feuilles de déclaration de présence, éventuellement feuille de réserve.

19.3) Dans le cas où le club organisateur ne se conforme pas aux dispositions des articles 0 et 0, l'équipe se verra infliger d'une amende de 30 euros sur la journée.

Article 20 - Réserves et Réclamations

Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées immédiatement au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et présentées sur le formulaire prévu à cet effet. Elles doivent être confirmées dans les cinq jours par courrier recommandé adressé à la CRI.

Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courrier recommandé à la CRI par au plus tard 5 jours après la dite journée.

La CRI statuera en première instance dans les quinze jours suivant la réception de la lettre de confirmation de la réserve ou de la lettre de réclamation.

Article 21 -Sanctions et recours

La CRI homologuera les rencontres au plus tard quinze jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CRI prononçant les sanctions administratives et sportives en application des articles précédents seront diffusées sur le site Internet de la ligue et notifiées à chaque club sanctionné, par courrier recommandé.

En cas de désaccord avec une décision de la CRI, un club pourra saisir la commission litige selon la procédure émise par la ffba et auprès de la Ligue de Bretagne de Badminton (commission chargée des litiges et réclamations).

Cf. http://www.ffba.org/federation/DOC_GUIDE_BADMINTON/Guide_2010-2011/GDB-07/GUI71_ADM_ReglementLitige.pdf.



Dossier championnat par équipes Saison 2011/2012 - Ligue Bretagne

Article 22 - Comités Départementaux

Chaque Comité Départemental devra fournir au secrétariat de la ligue au plus tard le 1^{er} juin de chaque saison sportive le classement de la plus haute division de son championnat départemental.

Article 23 - Inscription pour la saison 2012-2013

En sus de tous les points cités précédemment, pour s'inscrire pour la saison suivante 2012-2013, le club devra s'acquitter de toutes les amendes qu'il aurait reçues au cours de la saison 2011-2012.

Article 24 - Adhésion au règlement

Le règlement fédéral s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement. L'organisation du championnat de ligue ainsi que la modification des articles du présent règlement est à l'issue de chaque saison à la seule initiative de la commission Interclubs. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.